

dans le domaine forestier est définie et établie par la Loi sur le développement des forêts et la recherche sylvicole (1966) et la Loi sur le ministère de l'Environnement (1970). Le principal organisme fédéral chargé des ressources forestières est le Service canadien des forêts du ministère de l'Environnement, qui compte six centres régionaux de recherche forestière, quatre instituts de recherche forestière, deux laboratoires de produits forestiers et une station indépendante d'expérimentation forestière. Dans l'ensemble, ces établissements effectuent des travaux et des recherches à l'échelle régionale ou nationale.

Essentiellement, le programme du Service canadien des forêts comporte des travaux de recherche et développement portant sur les systèmes d'aménagement, de protection et d'utilisation de la forêt, ainsi que sur l'emploi des produits forestiers. La tendance actuelle dans le cadre de ce programme est d'accorder moins d'importance aux travaux de recherche concernant la production forestière et de se pencher davantage sur les études environnementales et sur la valorisation de la forêt en réponse au besoin manifeste de promouvoir et de protéger des valeurs différentes des valeurs traditionnelles que représentent le bois et la fibre. C'est en fait l'acceptation du principe de l'aménagement intégré des ressources, suivant lequel des éléments aussi importants que l'eau, la faune et les loisirs doivent faire partie des projets forestiers à long terme.

Recherche concernant la production forestière. Dans ce vaste domaine de recherche, les objectifs actuels comprennent, entre autres, le traitement rationnel des arbres, ce qui englobe les méthodes de production de semences et de semis, les méthodes de reboisement et de boisement des terres et le relèvement de la qualité génétique des plants. Un autre aspect important est lié à l'aménagement des forêts en vue de maximiser la croissance et la qualité, et il faut mentionner également les activités de recherche et de prévision en vue de prévenir, dépister et maîtriser les épidémies d'insectes et de maladies ainsi que les incendies de forêt.

On accorde beaucoup d'intérêt à l'amélioration et à la démonstration de moyens pratiques de réduire les frais de récolte et de transport du bois du lieu d'abattage à l'usine. A cet égard, il est intéressant de noter qu'en 1974 l'Institut canadien de recherches en génie forestier a été constitué en société afin d'effectuer des travaux de recherche et développement concernant la récolte et le transport du bois. L'Institut a regroupé des éléments de recherche en matière d'exploitation forestière dont s'occupaient auparavant le Service canadien des forêts et l'Institut des pâtes et papiers du Canada. Ses activités sont financées conjointement par le gouvernement fédéral et les sociétés forestières.

L'utilisation plus efficace des ressources forestières constitue une préoccupation constante. Dans ce domaine, on s'intéresse aux méthodes de transformation des arbres sous-utilisées, à l'amélioration du processus de transformation mécanique du bois, à l'évaluation de la qualité des billes, à l'amélioration des méthodes de collage, et à l'évaluation des propriétés de diverses essences d'arbres et de sections d'arbres actuellement inutilisées en vue de la fabrication du papier. L'inquiétude devant le taux d'épuisement de certaines ressources non renouvelables a suscité un intérêt accru pour ce qui a trait aux utilisations du bois, et on procède à d'importants travaux portant sur des produits nouveaux et améliorés du bois, surtout dans les laboratoires de produits forestiers situés à Vancouver et à Ottawa. Les études portent notamment sur la protection du bois, l'utilisation du bois dans la construction, la mise à l'épreuve des produits du bois et du carton, et les méthodes d'utilisation des produits du bois reconstitués ou composites. On s'occupe également de la mise au point d'un système d'aménagement de certaines composantes du milieu forestier afin de maximiser la production de bois ainsi que d'autres biens et services.

Recherche sur l'environnement et sur la valorisation du milieu forestier. Dans ce domaine, on se penche sur la recherche destinée à enrayer la pollution de l'eau et de l'air causée par l'industrie forestière. Pour aider à financer la recherche visant directement à réduire la pollution de l'air et de l'eau causée par l'industrie des pâtes et papiers, le gouvernement fédéral a établi le Programme de recherche coopérative sur la réduction de la pollution (RCRP), qui peut fournir des fonds allant jusqu'à \$1.2 million par an. Autorisé en 1970, ce programme est administré par le Service canadien des forêts. On s'intéresse également à la mise au point et à la promotion de techniques forestières destinées à restaurer les terres épuisées par l'exploitation minière à ciel ouvert ou par des désastres environnementaux.

Les arbres en milieu urbain constituent un autre centre d'intérêt et de recherche. Les objectifs dans ce domaine sont la production d'arbres destinés spécifiquement à l'utilisation en